



## APPEL à PROJETS – Ville de Villefranche-sur-Saône (69) – Maison Vermorel Résidence à l'Atelier Vermorel – Création de 2 œuvres – Association des habitants à la démarche

Vous êtes créateur ? Vos centres d'intérêts, vos questionnements croisent le projet de la Maison Vermorel, tiers-lieu dédié à la culture et au culinaire ? Vous rêvez de vous accorder un temps pour approfondir, déplacer ou tester vos idées, en les confrontant à un territoire, et pour créer ?

Alors candidatez pour une résidence à la Maison Vermorel !

Vous y trouverez

- un Atelier de 60m<sup>2</sup> (6m de hauteur) équipé, ainsi qu'un hébergement (2 chambres)
- un budget dédié à la création des 2 œuvres
- un budget dédié aux actions de transmission et d'association des habitants à la démarche

### CONTEXTE

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, Victor Vermorel, industriel, humaniste, pragmatique et visionnaire, fait édifier une demeure de maître aux influences Art déco et Art nouveau, afin de renvoyer une image forte de sa réussite et de son modernisme. Confiée par ses héritiers à la Ville de Villefranche-sur-Saône en 2007 et classée aux Monuments historiques en 2019, la Maison Vermorel dépasse la seule notion d'héritage par l'esprit de son créateur.

Elle se compose d'une maison de maître de 1800m<sup>2</sup> sur 5 niveaux (1 000m<sup>2</sup> pour les espaces utilisables après réhabilitation), d'un espace boisé de 20 000 m<sup>2</sup> et de bâtiments annexes, avec de multiples installations techniques novatrices pour l'époque (éclairage électrique à lampe incandescente, eau chaude sanitaire, etc).

En parallèle, un projet culturel de territoire à l'échelle de la Ville de Villefranche-sur-Saône et de l'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône a été adopté en 2016. La Maison VERMOREL s'inscrit pleinement dans ce projet culturel de territoire et plus largement au cœur du territoire beaujolais. Elle est site relais du label Pays d'Art et d'Histoire, et site remarquable pour découvrir le Beaujolais Geoparc mondial UNESCO.

Villefranche-sur-Saône et le Beaujolais sont situés à 30/40 kms de la métropole de Lyon.

### PROJET



La préserver et la restaurer ne suffisant pas, un projet novateur a vu le jour, après une étude patrimoniale et sur les usages, qui s'affranchit des politiques patrimoniales habituelles. Portée par la Ville, en lien avec de nombreux partenaires, la Maison Vermorel sera donc un tiers-lieu dédié au triptyque CULINAIRE / CULTURE / ECONOMIE, en hommage à Victor Vermorel, répondant aux enjeux d'attractivité et de rayonnement d'une part, et d'éducation et de transmission d'autre part, par un ancrage territorial fort.

#### - **La culture**

La Maison fera la part belle à la création avec un espace de résidences et de nombreux lieux d'exposition, d'événements, de transmission, de visites...dans la continuité des projets portés depuis 2016. La dimension culturelle du lieu sera pilotée par l'équipe de direction et de coordination du projet, avec la volonté que les projets portés (résidences, temps forts, événements...) soient autant de liens entre les usagers des différents pôles et avec les habitants.

#### - **Le culinaire**

Lieu de partage et de transmission, la Maison sera dotée d'un restaurant, d'une cave/bar à vin / épicerie et d'un foodlab ou laboratoire culinaire, pour des opérations de création culinaire et d'éducation au goût.

#### - **L'économie**

Lieu d'innovation et d'entrepreneuriat, la Maison proposera des bureaux, espaces de coworking et ressources diverses aux entreprises et entrepreneurs.

## PERIMETRE D'INTERVENTION

- L'une des 2 œuvres sera positionnée au sein de l'édifice, pour l'un de ses espaces centraux (hall ou accueil rez-de-jardin), l'autre œuvre sera positionnée sur le parvis de la gare de Villefranche-sur-Saône, qui se situe à 10mn à pied de la Maison Vermorel. **Ces 2 premières œuvres dessineront un premier parcours sur le territoire, à l'échelle de la Ville pour débiter, entre la gare et la Maison Vermorel.**

(A noter, les contraintes liées aux circulations ERP qui excluent tout positionnement au sol dans les 2 espaces mentionnés au sein de l'édifice.)



- L'Atelier Vermorel se situe dans le Parc Vermorel à Villefranche-sur-Saône (anciennes écuries en cours de réhabilitation), il sera inauguré entre juin et septembre 2021. La Maison sera ouverte mi-2023, après réhabilitation.

- La création devra se dérouler dans l'Atelier Vermorel pour une majeure partie, toutefois certains procédés techniques pourront être externalisés si besoin.

- Les ateliers avec les scolaires et les habitants se dérouleront dans l'Atelier et dans des écoles ou lieux de la Ville et de l'Agglomération. Le conservatoire pourra également être un partenaire pour des temps de résidence in situ et/ou en lien avec les projets de diffusion, les actions menées dans les écoles et sur le territoire.

## NATURE DE L'INTERVENTION

Aucune discipline artistique particulière n'est pré-fléchée, l'œuvre pourra donc relever de l'ensemble des champs des arts visuels, contemporains, culinaires, textiles... Elle devra cependant être pérenne.

- Le lien avec l'ADN du lieu Vermorel est indispensable (cf projet). La contribution des œuvres à l'appropriation du lieu par les habitants, et à l'élaboration d'un récit pour le lieu, est souhaitable.
- Une valeur d'usage, en lien avec les futurs lieux, est envisageable.
- Cet appel à projets permettra un premier niveau de participation d'habitants au processus, que nous souhaiterions renforcer sur les prochaines éditions, concomitantes de l'ouverture du lieu. Pour cette première phase, des habitants seront invités à participer au jury de sélection, puis à des rencontres avec l'artiste et à des ateliers, et, s'ils le souhaitent, à la méditation autour des œuvres (transmission de la démarche au public, relais...).
- Les candidats peuvent répondre individuellement ou en collectif, le cas échéant en se répartissant les différents volets de créations ou d'interventions.

## CALENDRIER PREVISIONNEL DE L'INTERVENTION

- La résidence se tiendra entre l'automne 2021 et l'automne 2023.
- Le calendrier de création tiendra compte des éléments suivants : l'inauguration de l'œuvre du hall devra avoir lieu au plus tard en juin 2023, en sachant que les travaux dans l'édifice seront terminés en juin 2022. L'œuvre au niveau de la gare devra être inaugurée en 2022.
- Le calendrier des actions de transmission doit également faire l'objet d'une proposition, sur la base des éléments suivants : elles commenceront dès l'automne 2021 (démarrage de la résidence), et de premiers temps forts en 2022 seront proposés, notamment en juin et en septembre.

## Montants

- 100 000 € pour les 2 œuvres, répartis sur la durée de la résidence (honoraires) du ou des artistes lauréat(s) et montant de réalisation de la commande compris)
- Entre 20 et 40 000 € pour les actions de transmission chaque année, selon propositions
- Une indemnité de 2 000€ TTC et TCC est prévue pour les candidats présélectionnés mais non retenus à l'issue de la deuxième phase de sélection. A noter qu'un « projet manifestement insuffisant » peut ne pas donner lieu à rémunération. Il revient au maître d'ouvrage d'apprécier, après avis du jury, cette insuffisance manifeste. A noter également que plusieurs artistes peuvent le cas échéant être retenus, si les propositions reçues s'y prêtent.

## Dossier de candidature à remettre le 15 avril

Le dossier de candidature sera constitué de :

- Lettre de motivation et CV
- Dossier de pré-projet, sur le volet création et sur le volet transmission, avec modalités d'action, esquisse du dispositif envisagé, premier planning et budget prévisionnel (rémunération des artistes et des équipes, frais d'administration, de conception, de réalisation, de livraison, d'installation)
- Références
- Déclaration sur l'honneur de conformité par rapport aux obligations fiscales et sociales (les imprimés dc1 et dc2 peuvent être utilisés : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).-- Dans le cas d'une candidature collective, chaque membre du collectif devra fournir une déclaration sur l'honneur.

NB : Conditions de recevabilité : un statut d'artiste professionnel est requis (numéro de SIRET, Kbis ou numéro d'inscription à la Maison des artistes).

### **Modalités d'examen des candidatures**

Plusieurs candidats seront retenus sur la base du dossier de candidature décrit ci-dessus.

Mi-mai 2021, un dossier complet sera demandé aux candidats retenus lors de cette première phase, à remettre mi-juin 2021 (contenu transmis dans l'information de pré-sélection).

Un temps de présentation de ce dossier sera organisé début juillet, pour une notification au(x) candidat.e.s retenu(s) mi-juillet 2021.

Le jury est composé de représentants de la Ville, de la DRAC, de la DAAC, de la Sncf, ainsi que d'habitants et d'une entreprise du territoire.

Les critères d'évaluation du jury sont :

- adéquation de la proposition au périmètre, à la nature, et au calendrier de l'intervention décrits dans l'appel à projets ;
- adéquation de la proposition au site et à ses usages ;
- originalité et qualité artistique et/ou d'usage de la proposition ;
- originalité et qualité des propositions d'implication des habitants ;
- références artistiques, expérience du ou des porteurs ;
- capacité à réaliser le projet dans la forme esthétique annoncée, et à en prévoir l'entretien.

Plus d'informations sur le projet culturel de territoire ou la maison Vermorel (vidéo notamment), à l'adresse :

<http://www.villefranche.net/index.php/culture-sports-et-loisirs/culture.html>

### **Date limite de remise des candidatures : 15 avril**

Les candidatures devront parvenir sous pli cacheté portant la mention Résidence Vermorel, à l'adresse suivante :

Direction de la culture - Saralou METSCH

HÔTEL DE VILLE

183 RUE DE LA PAIX

BP 70419 - 69653 VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE CEDEX

### **Renseignements complémentaires**

Saralou METSCH, Directrice culture

[s.metsch@agglo-villefranche.fr](mailto:s.metsch@agglo-villefranche.fr)

### **Visites de la Maison Vermorel et éléments techniques des 2 sites**

Geraldine DRIEY, Chargée de coordination opérationnelle des projets

[gdriey@villefranche.net](mailto:gdriey@villefranche.net)